

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 31 OCTOBRE 2014**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 31 octobre 2014.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20141031/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20141031/access.html>

Le 31 octobre 2014, à 12h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Publication des « Slides pour les Administrateurs de Compte FCR »,
- Participation de l'OP3FT aux RINDD 2014,

- Adoption de la mise à jour du document « Termes Réservés pour l'enregistrement des Adresses Frogans »,
- Adoption de la version 1.1 de la spécification technique IFAP,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

PUBLICATION DES « SLIDES POUR LES ADMINISTRATEURS DE COMPTE FCR »

Dans la perspective des prochaines étapes de l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR), l'équipe promotion indique qu'elle a élaboré pour les administrateurs de compte FCR un document contenant des ressources visuelles sous la forme de slides.

Ce document, élaboré en collaboration avec les trois administrateurs de compte FCR « Early », est à la disposition de tout administrateur de compte FCR pour lui permettre de présenter le projet Frogans à ses clients.

Le Conseil d'administration prend acte de la publication de ce document (disponible uniquement en anglais) sur le site Web de l'Opérateur du FCR « fcr.frogans » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://fcr.frogans/fr/resources/fcraa-slides/access.html>
- en anglais : <https://fcr.frogans/en/resources/fcraa-slides/access.html>

PARTICIPATION DE L'OP3FT AUX RINDD 2014

Les 4èmes Rencontres Internationales des Noms De Domaine (RINDD 2014), organisées par la société française Mailclub, se tiendront à Paris (France) les 19 et 20 novembre 2014.

Cet événement s'adresse aux acteurs de la communauté juridique de l'Internet en France, notamment aux titulaires de marques et à leurs conseils.

L'équipe juridique propose que l'OP3FT participe aux RINDD 2014. En effet, cet événement est une opportunité pour rencontrer des acteurs de la communauté juridique de l'Internet en France.

Au vu de ces éléments, et conformément à sa décision du 24 septembre 2013 de prioriser les premières actions de promotion menées par l'OP3FT, le Conseil d'administration décide de la participation de l'OP3FT aux RINDD 2014.

ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU DOCUMENT « TERMES RÉSERVÉS POUR L'ENREGISTREMENT DES ADRESSES FROGANS »

Pour rappel, en s'inspirant des pratiques appliquées au niveau des registres de noms de domaine, le document « Termes Réservés pour l'enregistrement des Adresses Frogans » a été élaboré afin de définir les termes correspondant à des noms de réseaux et des noms de sites dont l'enregistrement dans le Registre Central Frogans (FCR) ou l'usage sont réservés, ainsi que les bénéficiaires de ces termes réservés.

La première version de ce document a été adoptée par le Conseil d'administration le 26 novembre 2013 et publiée sur le site Web de l'Opérateur du FCR « fcr.frogans ».

L'équipe juridique présente une proposition de mise à jour du document « Termes Réservés pour l'enregistrement des Adresses Frogans ».

Les modifications portent notamment sur :

- la standardisation de la présentation des termes réservés, concernant leur bénéficiaire, leur catégorie linguistique, et les caractères Unicode qui les composent ;
- l'enrichissement de la liste des noms de réseaux réservés aux pays et la modification de la liste des termes réservés aux organisations intergouvernementales qui en découle ;
- l'ajout des transcriptions du nom « FROGANS » et des traductions du mot « INTRANET » dans les catégories linguistiques disponibles (en application des décisions du Conseil d'administration des 19 mai 2014 et 15 juillet 2014) ;
- l'ajout du terme générique « TEST » dans les noms de réseaux et noms de sites non autorisés.

Les termes réservés définis sont également fournis dans un fichier distinct au format CSV pour permettre leur implémentation dans des systèmes informatiques.

Un document comparatif entre la précédente version et la nouvelle version a été préparé par l'équipe juridique à titre d'information.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide d'adopter la mise à jour du document « Termes Réservés pour l'enregistrement des Adresses Frogans ».

Ce document, le fichier au format CSV ainsi que le document comparatif seront publiés sur le site Web de l'Opérateur du FCR « fcr.frogans », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://fcr.frogans/fr/resources/reserved-terms/access.html>
- en anglais : <https://fcr.frogans/en/resources/reserved-terms/access.html>

ADOPTION DE LA VERSION 1.1 DE LA SPÉCIFICATION TECHNIQUE IFAP

Pour rappel, la spécification technique IFAP (International Frogans Address Pattern) établit le motif applicable aux adresses Frogans. Une adresse Frogans peut contenir des caractères internationaux et

peut être écrite de gauche à droite ou de droite à gauche, en fonction du système d'écriture.

La version 1.0 de la spécification technique IFAP a été adoptée par le Conseil d'administration le 5 mars 2014.

Les équipes techniques présentent la dernière version de travail de la version 1.1 de la spécification technique IFAP. Par rapport à la version 1.0, la version 1.1 introduit des changements mineurs qui sont décrits dans la Section 1.5 du document.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé et décide d'adopter la version 1.1 de la spécification technique IFAP.

La dernière version de travail nécessitant quelques ajustements de forme, la date d'adoption indiquée dans la spécification technique correspondra à la date de finalisation de ce document par les équipes techniques.

Conformément à sa décision du 12 février 2014, le Conseil d'administration rappelle que la version 1.1 de la spécification technique IFAP devra être déposée auprès d'un huissier de Justice à Paris (France) et auprès du Copyright Office américain.

Cette spécification sera publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans, « frogans.org », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/ifap/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/ifap/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540